



COPIL Inondation 4 Mai 2023

Direction de l'Eau du TCO – GEMAPI
Direction de l'Aménagement

**TERRITOIRE
DE LA CÔTE OUEST**
SAINT-LEU · TROIS-BASSINS
SAINT-PAUL · LE PORT
LA POSSESSION

Déroulé de la présentation

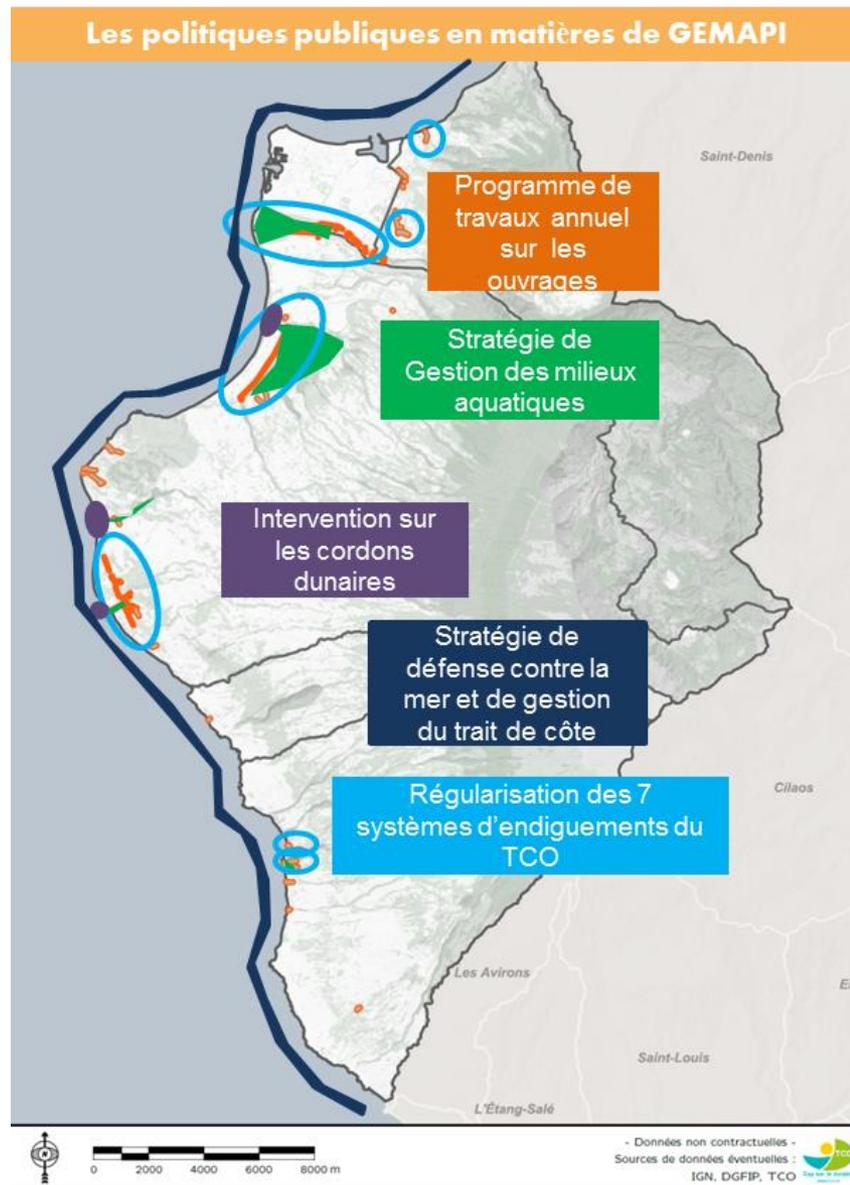


- 1. La prévention des inondations sur le TCO**
- 2. Bilan POE FEDER 2014-2022**
- 3. Présentation des moyens dédiés et de l'organisation du service GEMAPI au TCO en 2023**
- 4. Perspectives SLGRI et PAPI et POE 2021- 2027**
- 5. PGRI et SCOT**

1. La prévention des inondations sur le TCO

La GEMAPI sur le TCO?

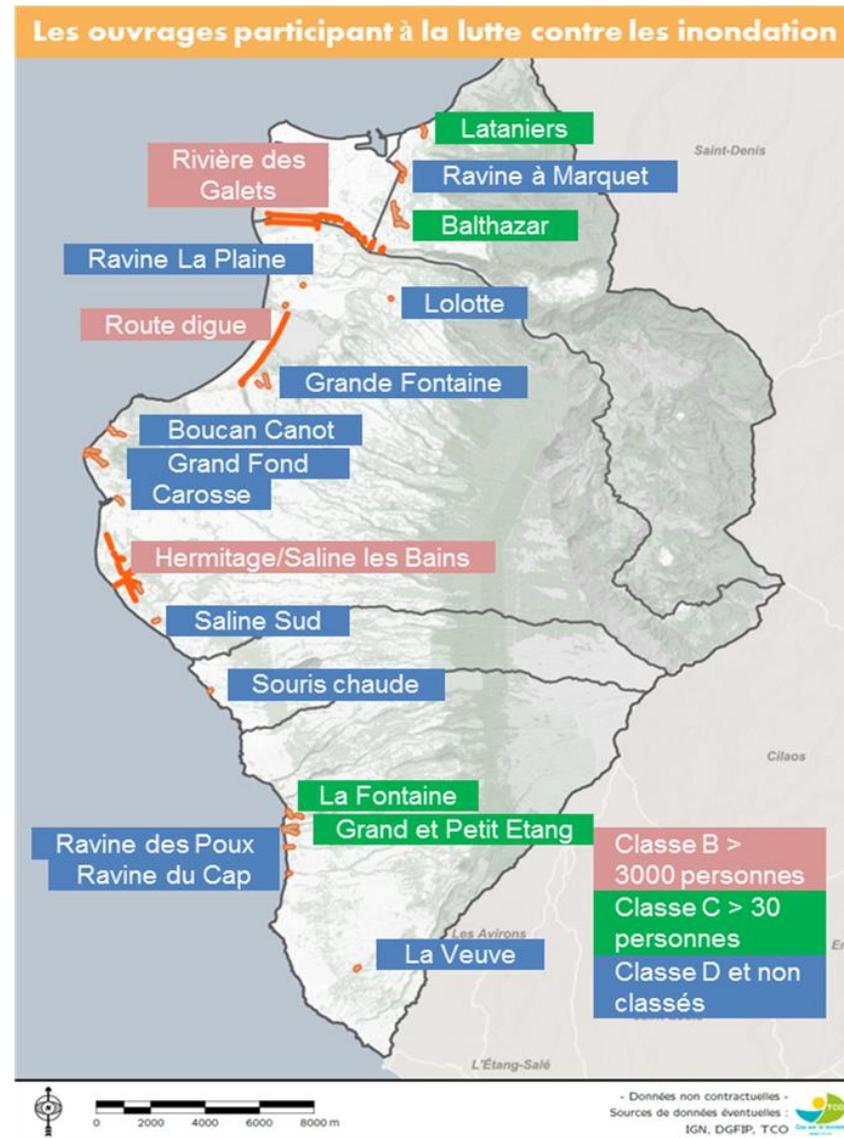
- 29 kms d'ouvrages existants répartis sur une vingtaine de ravines
- Des milieux aquatiques remarquables: Etang de Saint-Paul, Ravine Saint-Gilles, Zone Humide de l'Ermitage avec une stratégie de gestion des milieux aquatiques en cours de réflexion
- 1 TRI (Territoire à Risque Important) Saint-Paul Centre Ville et Ermitage/Saline-Les Bains
- 2 Programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) animés par le TCO:
 - PAPI Rivière des Galets 2017-2022
 - PAPI Saint-Paul 2018-2023
- 56 kms de littoral, une stratégie de gestion intégrée du trait de cote validé et un plan d'actions 2023-2027 en cours d'approbation



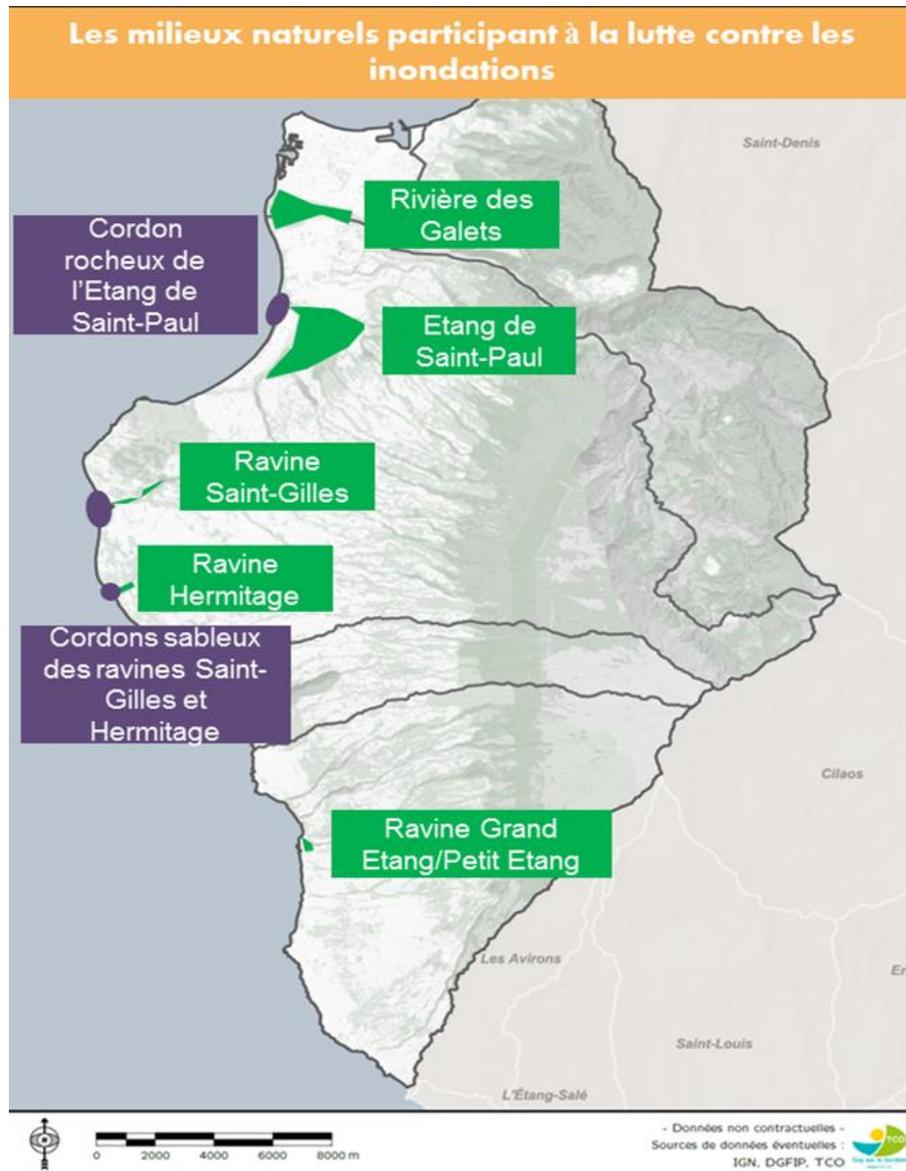
GESTION DES OUVRAGES DE PREVENTION DES INONDATIONS

Sur le TCO:

- 3 Systèmes d'Endiguements de Classe B autorisés par Arrêtés Préfectoral en Mai 2022
- 4 Systèmes d'Endiguements de Classe C en cours de régularisation (acquisition de données, études de danger, organisation du gestionnaire)
- Plusieurs ouvrages classés dits « orphelins » de faible linéaire
- Des ouvrages maritimes en co-maîtrise d'ouvrages à régulariser (Enrochements Roches Noires, épis La Fontaine, épis Grand et Petit Etang)



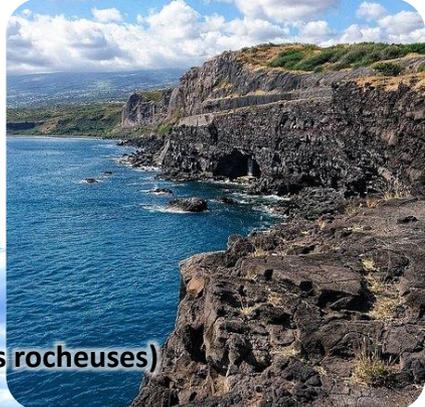
LA GESTION DES EMBOUCHURES QUI CONCOURENT A LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS



LE TRAIT DE CÔTE DE L'OUEST DE LA RÉUNION



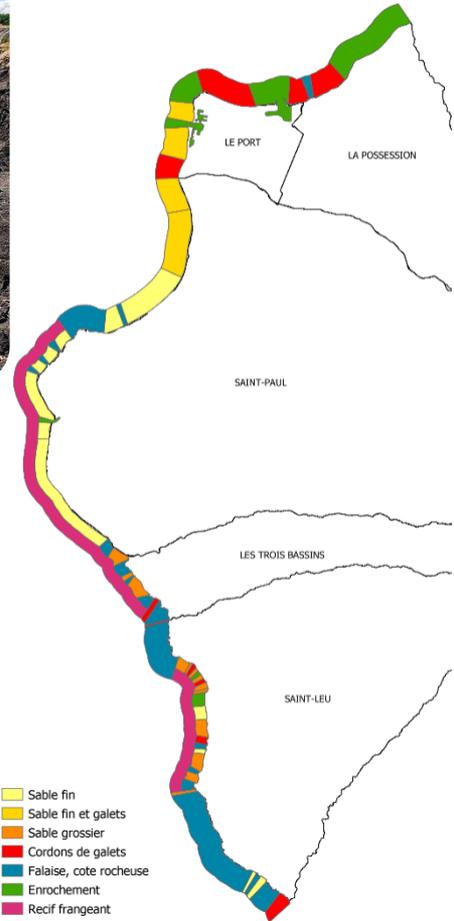
56km de côtes variées (Plages de galets et de sable fin, falaises rocheuses)



3 ports de plaisance



1 port industriel



LE TRAIT DE CÔTE DE L'OUEST DE LA RÉUNION



Une urbanisation, des centres urbains et zones balnéaires tournés vers la mer

2. Le bilan du POE- FEDER 2014-2022

Bilan Poe - Feder 2014-2022



2017 / 2018

- **Etat des lieux financier, technique et juridique du territoire avant transfert de la compétence GEMAPI à l'intercommunalité**
- **Signature des deux PAPI d'intention St-Paul et Rivière des Galets**
- **Levée de la taxe GEMAPI à environ 14 euros/habitant**
- **Prise de compétence GEMAPI et budget annexe**
- **Diagnostic de l'ensemble des ouvrages du territoire (29 km de digues) et définition d'un programme de travaux de réparation et d'entretien**
- **Démarrage des travaux du PAPI Ermitage (secteur amont)**
- **Protocole de gestion de l'exutoire de la ravine Ermitage**
- **Travaux de nettoyage et de réparations sur les ouvrages de la ravine Grande Fontaine à Saint-Paul**

Bilan Poe - Feder 2014-2022



2019 / 2020 :

- Confortement des digues de la Rivière des Galets (classe B) et de l'épis 4
- Poursuite des travaux du PAPI Ermitage – secteur amont (classe B)
- VTA, entretien de la végétation et mise en œuvre du programme de travaux de réparation des désordres sur l'ensemble des ouvrages (classe C et autres)
 - Saint-Paul : Ravine Carrosse, Ravine Boucan,
 - La Possession : Ravine Lataniers, Ravine Balthazar
 - Saint-Leu : Ravine des Poux, Ravine La veuve, Ravine Grand et Petit Etang, Ravine La Fontaine
- Lutte contre les embâcles et les espèces exotiques envahissantes sur les ravines Ermitage et Saint-Gilles
- Gestion de crises : recalibrage et ouverture des cordons dunaires avant, pendant et après les épisodes de fortes houles, fortes pluies et cyclones, trois exercices de crise (batardeau, Saint-Leu et Le Port)
- Diagnostic général des 56 kms de littoral dans le cadre de la stratégie de gestion intégrée du trait de cote
- Auscultation de la Route digue de Saint-Paul (Ex ouvrage Région - Classe B) et protocole de gestion du batardeau

Bilan Poe –Feder 2014-2022



2021 / 2022

- Confortement des épis 5 et 6 de la Rivière des Galets
- Dépôt et obtention des arrêtés d'Autorisations des 3 Systèmes d'Endiguement (SE): SE Rivière des Galets, SE Ermitage et SE de la Route Digue de Saint-Paul
- Travaux de confortement des berges de la Ravine Balthazar à La Possession
- Entretien de la végétation , programme de travaux de réparation des désordres sur l'ensemble des ouvrages (classe C et autres):
 - » Saint-Paul : Ravine Carrosse, Ravine Boucan, SE Ermitage, Route Digue et RDG
 - » Le Port : RDG
 - » La Possession : Ravine Lataniers, Ravine Balthazar
 - » Saint-Leu : Ravine des Poux, Ravine La veuve, Ravine Grand et Petit Etang, Ravine La Fontaine
- Gestion des crise : recalibrage et ouverture des cordons dunaires avant, pendant et après les épisodes de fortes houles, fortes pluies et cyclones/ exercice de crise
- Validation de la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte
- Confortements aval des digues de la Rivière des Galets
- Prospections géotechniques sur l'ensemble des 4 SE de classe C : Grand et Petit Etang et La Fontaine à Saint-Leu ; Balthazar et Lataniers à La Possession

Bilan Poe - Feder 2014-2022



Opération GEMAPI	Montant opération hors TVA (prévisionnel)	Aide notifiée Convention FEDER ou ETAT ou REGION	Recettes perçues	Justifiées en attente de versement	Recettes justifiées
Réadaptation des ouvrages (FEDER)	6 995 635,00	4 896 844,50	4 233 479,94	soldé	4 233 479,94
Réadaptation des ouvrages (ETAT)	6 995 635,00	699 563,50	604 782,85	soldé	604 782,85
PAPI ERMITAGE Phase 1 (FEDER)	13 769 975,55	9 638 982,89	7 706 237,83		7 706 237,83
PAPI ERMITAGE Phase 1 (ETAT)	15 402 749,55	1 980 340,21	845 160,71	255 730,41	1 100 891,12
Epis 4, 5 et 6 (FEDER)	5 325 980,00	3 728 186,00	2 614 534,46	524 687,81	3 139 222,27
Epis 4, 5 et 6 (REGION)	5 325 980,00	532 598,00	373 504,92	74 955,40	448 460,32
Confortement des endiguements avals (FEDER)	8 272 800,00	5 790 960,00	1 072 386,72	3 460 499,67	4 532 886,39
Confortement des endiguements avals (ETAT)	8 272 800,00	827 280,00		592 165,06	592 165,06
Total TCO	35 997 164,55	28 094 755,10	17 450 087,43	4 908 038,35	22 358 125,78

- 4 « grosses opérations » permettant des confortements des zones les plus fragilisées de la Rivière des Galets et la mise en œuvre des aménagements de protection des secteurs de l'Ermitage et de La Saline-les Bains, rendues possible grâce aux fonds FEDER, Etat ou Région (80%)
- 20 % restant financés par la taxe GEMAPI

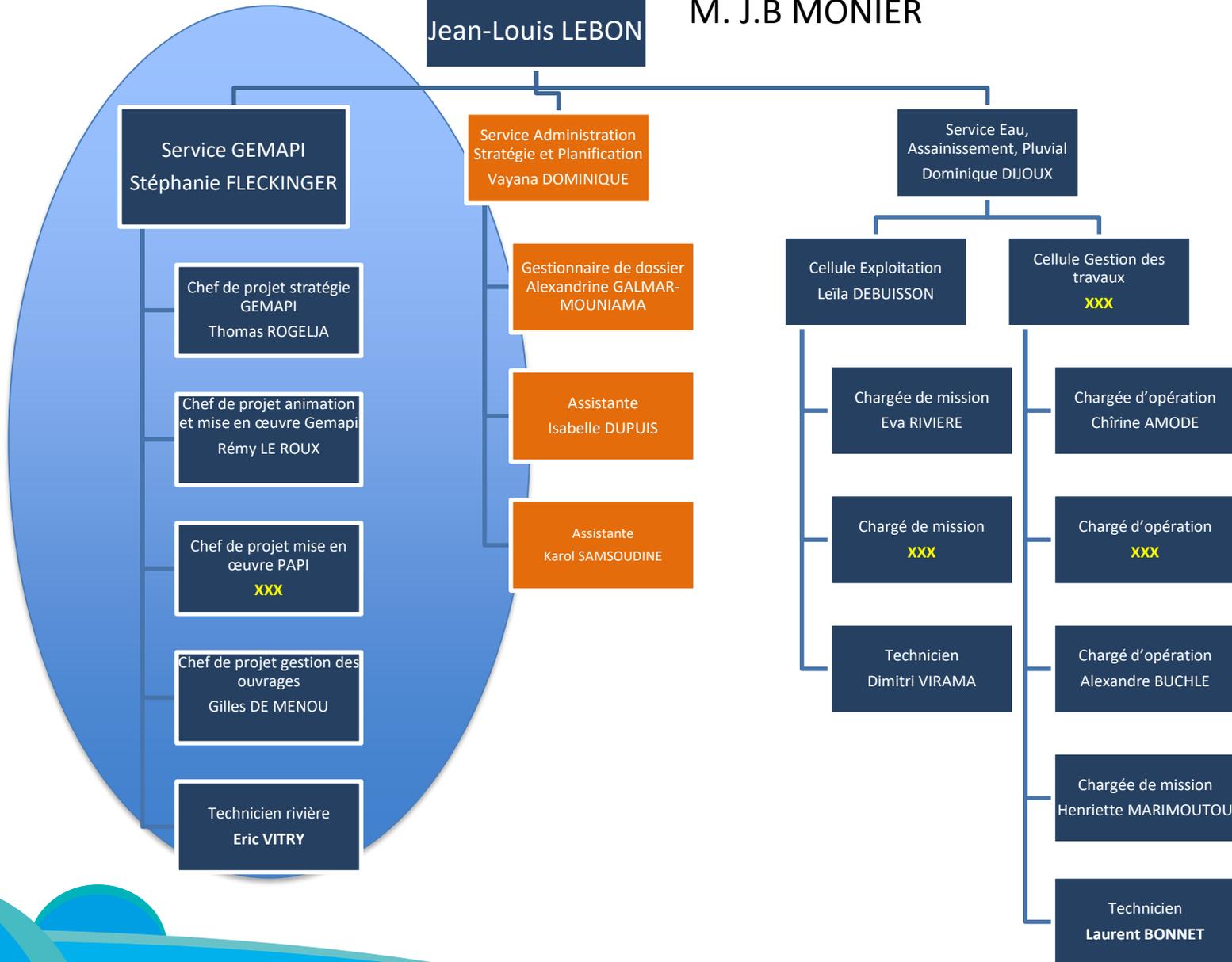
Bilan Poe -Feder 2014-2022

Année	Dépenses d'investissement du budget TCO - GEMAPI
2018	5,66 M d'euros TTC
2019	13,74 M d'euros TTC
2020	4,15 M€ TTC
2021	6,31 M€ TTC
2022	9,9 M€ TTC
Total	39,76 M€ TTC sur 5 ans
Moyenne annuelle	7,95 M€ TTC

3. Présentation des moyens dédiés et de l'organisation du service GEMAPI au TCO en 2023

Directeur de l'EAU
Jean-Louis LEBON

Elu référent :
M. J.B MONIER



ANIMATIONS MISE EN ŒUVRE GEMAPI REMI LEROUX

- Animation et pilotage PAPI RDG et PAPI SAINT-PAUL
- Actions de sensibilisation GEMAPI (réfèrent PIROI et biodiversité)
- Projet de restauration MA (REMHOM) et TE ME UM
 - Réfèrent GIP RNNESP

SURVEILLANCE ET GESTION MILIEU ERIC VITRY (Technicien Rivière)

- Surveillance et gestion des milieux aquatiques (espèces exotiques envahissantes, embâcles,..)
- Surveillance et gestion des cordons dunaires

STRATÉGIES GEMAPI THOMAS ROGELJA

PATRIMOINE / GESTION DES OUVRAGES PI ERIC VITRY GILLES DE MENUU

- Surveillance des ouvrages (VTA, Visites simplifiées) et sur les ouvrages (végétation, signalement de petits désordres)
- Entretien courant des ouvrages PI et des Systèmes d’Endiguement
- Grosses réparations et programme de confortement

- Stratégie de gestion des Milieux aquatiques
- Stratégie de gestion du trait de cote
 - Stratégie GEPI
- Régularisation règlementaire des ouvrages
 - Elaboration du PGS
 - Réfèrent CEB/ CLE Ouest/ commission Milieux Aquatiques

AMENAGEMENTS D’OUVRAGES DE PREVENTION CONTRE LES CRUES RECRUTEMENT EN COURS

- Pilotage et mise en œuvre PAPI Ermitage
- Canal de dérivations, endiguements avals,..
- Suivi Mesures compensatoire (suivi milieu Marin et du trait de cote
- Programme d’Aménagements contre les crues

➤ Difficultés rencontrées :

- Compétences et ressources humaines : difficultés de recrutements
- Contraintes administratives, réglementaires et environnementales fortes qui complexifient la réalisation des travaux dans les milieux naturels
- Le rôle et l'organisation dans la Gestion de crise à consolider (Retours d'expériences des cyclones Batsirai et Emnati)
- Des enjeux et attentes fortes sur le territoire et des sollicitations parfois hors cadre réglementaire GEMAPI
- Absence de donnée sur les ouvrages de classes C qui impacte la régularisation réglementaire des systèmes d'endiguement de classe C dans les délais impartis (30 Juin 2023)
- Des ouvrages orphelins parfois dégradés, ou fonctionnels sur des faibles linéaires, et souvent le fruit d'aménagement protégeant des enjeux privés sur lesquels le TCO ne s'est pas engagé dans les régularisations en SE

4. Les perspectives SLGRI et PAPI



- Avenant de prolongation des PAPI Rivière des Galets et Saint-Paul pour la poursuite des actions engagées avec les partenaires (repères de crue, études de vulnérabilité, étude PAPI opérationnel..)
- Poursuite du lot 1 et de la phase 2 du PAPI Ermitage prévus à l'arrêté d'autorisation et accompagner ce projet par des actions de restauration des milieux (REMHOM)
- Régularisation réglementaire pour le dépôt des 4 dossiers de Système d'endiguement de classe C et définir leur niveau de protection (étude de danger en cours pour Saint-Leu)
- Consolider les moyens de surveillance et de mesure pour améliorer la gestion de crise sur le territoire et poursuivre l'organisation du TCO pour faire face aux événements de type houle, cyclones (astreintes, PICS..)
- Disposer des moyens et des outils pour mettre en œuvre les programmes de gestion et d'entretien des ouvrages, y compris des plans de gestion de la végétation et maintien des accès
- Validation et mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie locale intégrée de gestion du trait de cote 2023-2027 , avec notamment :
 - » la régularisation des ouvrages maritimes
 - » l'élaboration d'un plan de gestion des sédiments
 - » l'amélioration de la connaissance et de la conscience des risques

5. PGRI et SCOT

LE SCOT DU TCO

SCoT 1 / SRU – Approuvé en 2013
(Sur le socle du projet de territoire 2004)

SCoT 2 / Grenelle « 2017-2027 » –
Approuvé le 21 décembre 2016

Modification simplifiée n°1 (Loi ELAN –
11/2018) pour intégrer les évolutions
de la Loi Littoral (identification des
SDU) – Approuvée le 3 octobre 2022

**« Projet de SCoT 3 / SCoT modernisé
valant PCAET »** – Evaluation
réglementaire + Engagement de la
révision prévus au CC du 16
décembre 2024

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT-LEU · TROIS-BASSINS · SAINT-PAUL · LE PORT · LA POSSESSION



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'OUEST DE LA RÉUNION



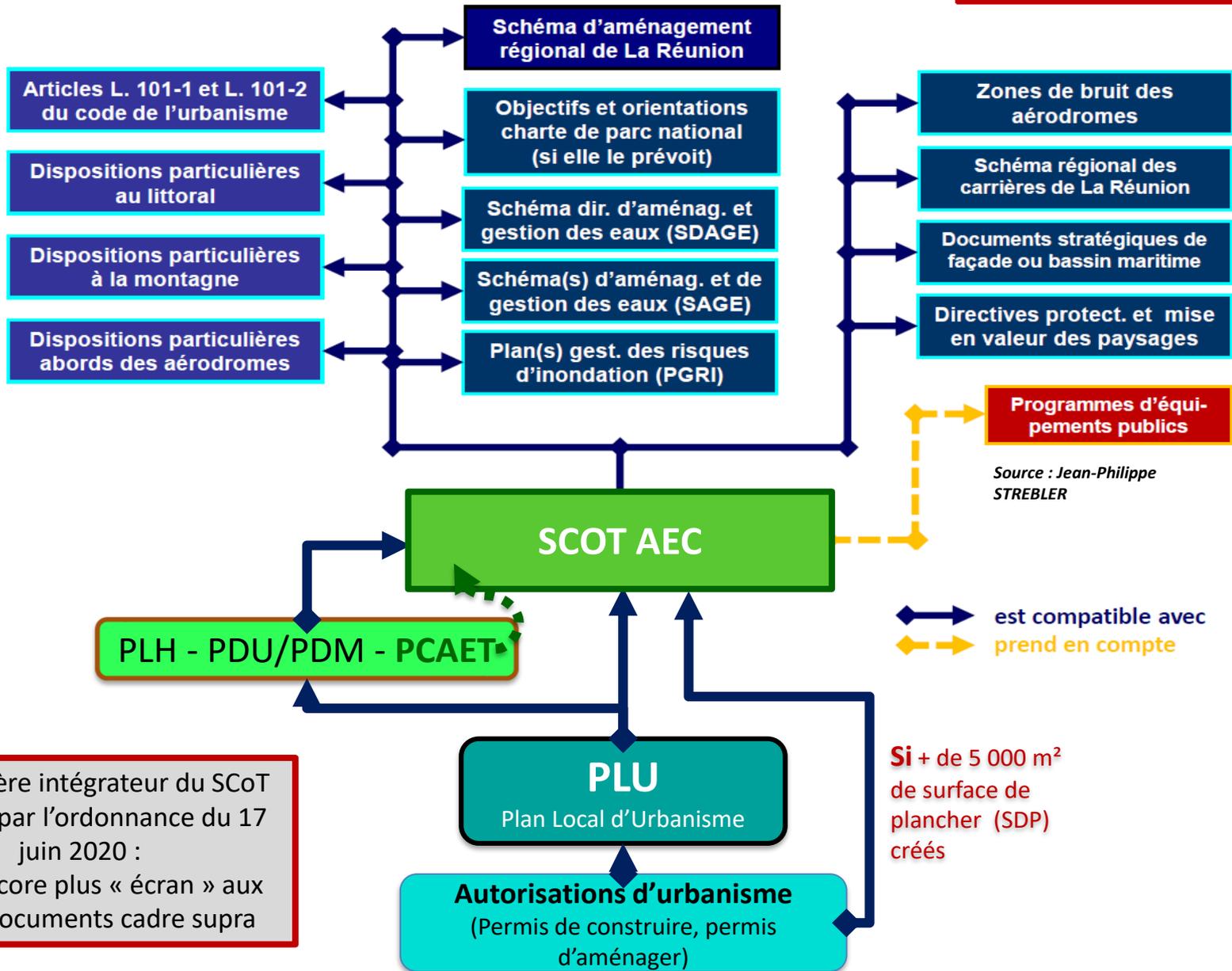
Approuvé
par le conseil
communautaire
du 21 décembre 2016

Modification simplifiée N°1
approuvée le 3 octobre 2022



NOUVELLES OBLIGATIONS DE COMPATIBILITÉ – SCOT INTEGRATEUR

articles L. 131-1 et -2 c.urb.



Le caractère intégrateur du SCoT renforcé par l'ordonnance du 17 juin 2020 : il fait encore plus « écran » aux autres documents cadre supra

ENJEUX ET OPPORTUNITÉS DE LA RÉVISION DU SCOT

✓ Un nouveau projet de territoire à mettre en perspective :

- **Axe 3** - Un territoire durable et résilient qui s'adapte et anticipe les changements climatiques

✓ Une activité législative foisonnante depuis la révision SCoT de 2016 : Loi ELAN (novembre 2018), Ordonnances de modernisation (juin 2020), Loi « climat et résilience » (août 2021), Loi 3DS (février 2022), Loi d'Accélération des énergies renouvelables (mars 2023)

- Un **document qui évolue** dans sa forme, son contenu et son positionnement : SCoT intégrateur, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable devient Projet d'Aménagement Stratégique, le PAS et le DOO deviennent les pièces principales du SCoT.
- Des **sujets nouveaux** à prendre en compte : les changements climatiques, le recul du trait de côte, l'aménagement commercial et logistique, l'artificialisation des sols
- Un **double défi à relever à horizon 2050** : la lutte contre l'artificialisation des sols et de la neutralité carbone

✓ Une opportunité d'explorer ou de mieux prendre en compte d'autres sujets dont certains deviennent incontournables pour un territoire tropical et insulaire :

- Les transitions écologique et énergétique : adaptation, résilience, renaturation
- La transition démographique : adaptation au vieillissement de la population et au desserrement des ménages ;
- Le renouvellement urbain
- La sécurisation alimentaire ;
- La santé ;
- La meilleure prise en compte des espaces ruraux notamment des Hauts ;
- La préservation du patrimoine bâti ; ...

✓ Une opportunité de se saisir des compétences (nouvelles ou pas) et des engagements déjà pris par le TCO pour faire en sorte qu'ils puissent mieux se traduire à l'échelle opérationnelle notamment à travers les PLU des communes, en matière de :

- Des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (dite « GEMAPI ») et Gestion et traitement de l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales ;
- PCAET/SCoT AEC

- ✓ Révision prescrite par délibération en CC du 16 décembre 2022
 - Un SCoT modernisé valant Plan Climat Air Energie Territorial - Un « SCoT Air Energie Climat » (AEC)
- ✓ Délibération notifiée au Préfet et services de l'Etat le 18 janvier 2023 + PPA
- ✓ Notification + sollicitation de :
 - un « porter à connaissance », du cadre législatif et réglementaire à respecter ainsi que des projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants, prévu à l'article L132-2 du code de l'urbanisme ;
 - une note d'enjeux faisant état des politiques à mettre en œuvre sur le territoire Ouest, prévu à l'article L 132-4-1 du code de l'urbanisme.
- ✓ Planning prévisionnel
 - Démarrage des travaux 2nd semestre 2023 pour une durée de 3 ans (2026)

**TERRITOIRE
DE LA CÔTE OUEST**

SAINT-LEU · TROIS-BASSINS
SAINT-PAUL · LE PORT
LA POSSESSION

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Résponsable - Équitable - Solidaire - Agréable